

N° 132. Lotissement chemin  
de Blaud, vignes.

Suite aux délibérations et correspondances effectuées en vue de faciliter la construction

Préfecture de l'Ain  
Bureau des Coll. Locals et des Finances  
Grenoble

On est approuvé pour pour  
Préfet le 4. 2. 68  
Fonctionnaire public, autorisé par  
le préfet le 1. 10. 68 - par le 4. 22. 8. 68

Pour le Maire  
M. R. Raffon

en bordure du chemin de Blaud, vignes

- vu la délibération du 19 avril 1968 relative à l'acquisition, l'échange et la cession de terrains et la demande d'utilité publique.

- vu la délibération complémentaire du 6 juin 1968 afférente à cette demande d'utilité publique (tenants de thorey)  
Le Conseil M. P.

demande à l'ancien le préfet, l'autorisation de lotir ces terrains, en trois lots suivant le plan ci-joint, en précisant que :

1) les travaux d'alimentation en eau, de voirie, et d'aménagement vicinal d'été exécutés.

2) que les travaux de raccordement au réseau électrique sont demandés à EDF et peuvent être estimés à 3 000 F environ.

Le Maire est autorisé à signer tous les actes et documents à intervenir en vue de la vente aux intéressés des terrains acquis sur les riverains au prix d'acquisition majoré de frais de notaire, de géomètre et autres éventuellement avancés par la commune de Blaud, en vue de la réalisation de ce lotissement.

Toute qui concerne le plan de viabilité, est l'objet de conventions individuelles.